

Projet de mot de bienvenue de Monsieur Tontama Charles MILLOGO, Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes à la cérémonie de remise de la licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau de radiodiffusion numérique terrestre délivrée à la STB

Madame la Présidente du Conseil supérieur de la Communication ;

Monsieur le ministre de la Communication, chargé des relations avec le parlement et porte-parole du Gouvernement ;

Madame le Ministre du développement de l'économie numérique et des postes ;

Monsieur le Secrétaire général de l'ARCEP ;

Monsieur le président du Conseil d'administration de la SBT ;

Madame la Directrice générale de la Société burkinabè de télédiffusion (SBT) ;

Distingués invités ;

Mesdames et messieurs ;

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes a été saisie par gouvernement à travers le ministère du développement de l'économie numérique et des postes l'informant qu'il avait donné une suite favorable à la demande de licence individuelle pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de diffusion de télévision numérique terrestre. Il a aussi été demandé de procéder au paraphe du cahier des charges. C'est tout l'objet de la présente cérémonie.

L'ARCEP est donc heureuse de prêter son cadre à la présente cérémonie, qui, bien que sobre, restera un tournant important dans la marche irréversible du Burkina Faso vers la télévision numérique de terre (TNT). En effet, l'attribution de la première licence marque

le point de départ de la phase opérationnelle de la migration vers la TNT dans notre pays. Il y a de cela quelques mois, l'ARCEP a instruit le dossier de demande de licence d'exploitation formulée par la société burkinabè de télédiffusion et avait indiqué clairement les conditions d'octroi de ladite licence.

C'est un acte qui nous réjouit car nous mesurons les attentes des Burkinabè en général et celle en particulier des promoteurs de radiodiffusion qui nous interpellent chaque jour. Après le rendez-vous manqué de juin 2015, date à laquelle l'Union internationale des Télécommunications avait invité l'ensemble des pays à basculer au numérique, certains de ces promoteurs avaient été gagnés par le scepticisme. Même s'ils ne disaient pas que le passage à la TNT était relégué aux calendres grecques, ils étaient convaincus que ce n'est pas demain la veille que cela se produira.

Par conséquent, ces promoteurs continuaient de formuler des demandes de fréquences pour des stations de radiodiffusion sonores en analogique.

Aujourd'hui, nous sommes fiers d'affirmer à la face du monde, que le pays des hommes intègres sera au rendez-vous, que dis-je, est au rendez-vous de la TNT.

Je félicite la société burkinabè de télédiffusion (SBT) pour l'obtention de la licence d'exploitation et l'exhorte à respecter ses engagements contenus dans le cahier des charges.

Madame la Directrice générale,

L'ARCEP, conformément aux dispositions des cahiers de charges de la SBT, veillera à garantir aux producteurs de contenus et aux téléspectateurs la qualité de service à laquelle ils peuvent légitimement s'attendre.

Nous allons être particulièrement exigeants sur votre obligation de non-discrimination envers les éditeurs de services et sur votre obligation d'atteindre des niveaux de qualité de service conformes aux standards internationaux et en particulier aux recommandations de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

Sans excès certes, mais sans complaisance non plus, nous allons exiger de la SBT le respect strict de l'ensemble des dispositions du cahier des charges.

Mais j'ai la ferme conviction que l'ARCEP n'aura pas besoin de bander les muscles, tant le gouvernement, la société burkinabè de télédiffusion et leurs responsables ont aussi à cœur de donner aux Burkinabè un service de qualité.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Tontama Charles MILLOGO